

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 94

14 janvier 2006

SOMMAIRE

A.R.A. Engineering, S.à r.l., Lamadelaine	4507	Montagebetrieb G. Berens, G.m.b.H., Echternach	4503
AJR Participations S.A., Luxembourg	4497	Nestle Waters Powwow European Investments,	
Ange S.C.	4466	S.à r.l., Luxembourg	4467
Baldauf Boissons, S.à r.l., Echternach	4504	Nestle Waters Powwow European Investments,	
Bedge Holding S.A., Wiltz	4498	S.à r.l., Luxembourg	4467
BTT Import Export, S.à r.l., Luxembourg	4508	Newings S.A.H., Luxembourg	4505
C & M Façades, S.à r.l., Luxembourg	4503	Normandy Sun SC	4490
CAA House, S.à r.l., Luxembourg	4491	Orices Participations S.A., Luxembourg	4498
Café Kentucky, S.à r.l., Lentzweiler	4507	Orices Participations S.A., Luxembourg	4499
Capitalpost Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	4511	Parax S.A.H., Luxembourg	4512
Chauffage & Sanitaire Franz Meyrath, S.à r.l., Niederfeulen.	4507	Passauer Trading A.G., Luxembourg	4467
Curzon Capital Partners Duisberg, S.à r.l., Luxembourg.	4509	Publprint, S.à r.l., Ettelbruck	4498
Curzon Capital Partners Holland, S.à r.l., Luxembourg.	4509	R-Entreprise, S.à r.l., Gilsdorf	4503
D.D.G. S.A.H., Luxembourg	4485	Restaurant-Pizzeria Le Vesuve, Echternach, S.à r.l., Echternach	4501
Dealinvest Holding S.A., Luxembourg	4510	Robien S.A., Luxembourg	4500
Deepinvest S.A., Luxembourg	4510	Robien S.A., Luxembourg	4500
EPI Q2 Option, S.à r.l., Luxembourg	4473	Rolaco Holding S.A., Luxembourg	4511
Fairacre Properties (Lux), S.à r.l., Luxembourg ...	4480	Romain Heirens, S.à r.l., Gilsdorf	4501
Fairacre Properties (Lux) 2, S.à r.l., Luxembourg .	4486	Rotestra Holdings S.A., Luxembourg-Strassen ...	4511
Fatco S.A., Wiltz	4498	SAB Lux, S.à r.l., Luxembourg	4508
Foil Coatings Luxembourg - FCL G.I.E., Wiltz ...	4501	Société Européenne Répartition Investissements S.A., Luxembourg	4510
Fondation Cécile Ginter, Luxembourg	4466	Sogete S.A., Wiltz	4473
Garage Nicolas Lutgen, S.à r.l., Wiltz	4505	Taylor Management S.A., Luxembourg	4506
Gemilux, S.à r.l., Troisvierges	4504	Taylor Management S.A., Luxembourg	4506
Grabow, S.à r.l., Echternach	4504	Teekay European Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	4509
Graficom S.A., Luxembourg	4510	Teekay Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4509
Hanreyth Holding S.A., Wiltz	4473	Thep Invest S.A., Wiltz	4490
High Technology Holding S.A., Luxembourg	4502	Transpalux, S.à r.l., Weiswampach	4500
High Technology Holding S.A., Luxembourg	4502	Trentelacs S.A., Luxembourg	4504
Hostellerie de Weiswampach, S.à r.l., Weiswampach	4505	VL Capital S.A.H., Wiltz	4490
Infinitum S.A., Senningerberg	4468	Voyages Wasteels, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4512
Inter Ikea Finance S.A. Holding, Luxembourg ...	4508	West Fraser Hungary Holdings, Luxembourg Branch, Luxembourg	4509
JP Garitte Consulting and Management Assurance S.A., Niederwampach	4505	West Fraser Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	4509
Jurilux, S.à r.l., Wiltz	4505	Western Classics, S.à r.l., Everlange	4485
K & K Dental Design, G.m.b.H., Echternach	4504	Western Classics, S.à r.l., Everlange	4485
Katiar Holding S.A., Wiltz	4498	Western Classics, S.à r.l., Everlange	4485
Logo Trans, S.à r.l., Wahl	4507	(The) Worldwilde Investment, S.à r.l., Luxembourg	4499
Missog Holding S.A., Luxembourg	4507	Yratien Holding S.A., Luxembourg	4484

FONDATION CECILE GINTER, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Genistre.

Constituée suivant acte reçu par M^e Albert Stremmer, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 14 juillet 1977, publié au Recueil Spécial du Mémorial C N° 289 du 15 décembre 1977. Etablissement d'utilité publique approuvé par arrêté grand-ducal du 25 octobre 1977, désigné comme société pouvant recevoir des dons en espèces déductibles dans le chef des donateurs comme dépenses spéciales.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Actif (EUR)</i>		<i>Passif (EUR)</i>	
Actif circulant		Capital	505.355,74
Titres	2.200.000,00	Fonds de réserve	349.630,09
Autres débiteurs	2.294.051,05	Bénéfice de l'exercice	60.102,38
Banques	394.883,73		<hr/> 409.732,47
CCPL	14.646,56	Réserve indis. (vente)	3.939.571,76
		Créditeurs	48.921,37
	409.530,29		<hr/> 4.903.581,34
	<hr/> 4.903.581,34		

RESULTAT DE L'EXERCICE 2004

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Subventions	538.677,78	Dons	539.789,79
Assurances	127,93	Produits financiers	61.958,79
Frais de gestion	2.379,76		
Frais bancaires	296,98		
Dépenses diverses	163,75		
Bénéfice de l'exercice	60.102,38		
	<hr/> 601.748,58		<hr/> 601.748,58

BUDGET 2005

<i>Dépenses (EUR)</i>		<i>Recettes (EUR)</i>	
Subventions	550.000,00	Dons	570.000,00
Frais divers	5.500,00	Produits financiers	63.000,00
Excédent recettes	77.500,00		
	<hr/> 633.000,00		<hr/> 633.000,00

Le Conseil d'Administration:

Monsieur le Chanoine Mathias Schiltz, président,
Monsieur le Chanoine Joseph Morn, administrateur,
Monsieur Justin Heirendt, administrateur,
Monsieur André Robert, administrateur,
Monsieur Charles Lampers, administrateur,
Monseigneur Egon Seywert, administrateur.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07254. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077510.3//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

ANGE S.C., Société Civile.

EXTRAIT

Les associés et le gérant de la société FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., informent qu'il a été décidé à l'unanimité que le siège social de la société ANGE SC, établie au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, et représentée par Monsieur Ribeiro Vieira Didier, est dénoncé à partir de ce jour, mercredi 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

A. S. Garros / H. Maudarbocus

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077029.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

PASSAUER TRADING A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.
R. C. Luxembourg B 29.940.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en urgence relatif à la démission des administrateurs et secrétaires, le 5 juillet 2005 à 20.00 heures.

Est Présente:

Madame Karin Neller, domiciliée à 8121 Ambachway Building 29, Hypavaco, Floride 33462 (E-U)
Titulaire de toutes les actions de ladite société.

Procuration:

Ici représentée par Madame Sylviane Labis, domiciliée à Lasre, rue du Bois du Greffier 19, en vertu de la procuration ci-annexée.

Sous la présidence de Madame Labis précitée qui expose:

I. L'intégralité des actions étant représentée, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

II. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité des voix.

III. Le droit de vote s'exerce conformément aux dispositions légales et statutaires.

Constatation de la validité de l'assemblée:

Après avoir vérifié et reconnu exact l'exposé du Président, l'assemblée valide les procurations le cas échéant se reconnaît valablement et apte à délibérer.

L'assemblée qui avait chargé administrateurs et commissaires nommés de faire diligence sur les comptes annuels et de respecter tous les droits n'ont aucunement rempli leur fonction et mis en danger la société.

L'assemblée décide de faire démissionner Madame Watte Balleen Marleen, résidant à Luxembourg, la COMPAGNIE MOBILIERE PITTEURS, représentée par François Pitteurs, administrateur résidant à Luxembourg.

CAPITAL CAP S.A. résidant à Luxembourg

Lesne, le 5 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03643. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072920.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

NESTLE WATERS POWWOW EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 80.855.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00471, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(080341.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

NESTLE WATERS POWWOW EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 80.855.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00473, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(080346.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

INFINITUM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 109.922.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of July.

Before us Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) FIDALUX S.A., a public limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Trade and Company Register of Luxembourg under number B 41.178 and having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

2) DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., a public limited liability company, incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 147915 and having its registered office at PO BOX 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

both here represented by Ms. Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of two proxies established in Luxembourg, on July 21st, 2005.

Said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a public limited liability company, which the founding shareholders form between themselves:

Title I. Denomination, Registered Office, Objet, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited liability company under the name of INFINITUM S.A.

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Sennigerberg.

It may be transferred to any other address in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The Corporation shall have as its business purpose the undertaking of all financial transactions, including the subscription, purchase, transfer, sale and securitization of (a) securities (debt or otherwise) issued by international organizations and institutions, sovereign states, public or private enterprises, as well as by any other legal entities and (b) assets and/or receivables of any other type or nature.

Without limiting any of the foregoing, the Corporation may use its funds for the setting-up, the management, the development, the acquisition and the disposal of debt and other securities or other financial instruments; to participate in the creation, the development and/or the control of any enterprise; to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase or any other way whatever, securities or other financial instruments; to realize such securities or other financial instruments by way of sale, transfer, exchange or otherwise; to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees; to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any other form; to enter into swap agreements and other derivative transactions and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the Corporation under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the Corporation.

In general, the Corporation may employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The company shall be subject to the law of March 22, 2004 on securitization as may be amended from time to time.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euro (EUR 10) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The Corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Corporation.

The Board of Directors may create one or several separate compartments, each corresponding to a distinct part of its assets and liabilities in accordance with the terms of the law of March 22, 2004 on securitization as may be amended from time to time and in particular to article 5 of this law.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Monday of June at 2.00 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General Provision

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

2. The first annual meeting of the shareholders shall be held in 2007.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. FIDALUX S.A., prenamed, three thousand ninety-nine shares	3,099
2. DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, one share	1
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following persons are appointed directors:
 - Mr Serge Alain Charles Tabery, lawyer, born on September 13, 1951 in Ixelles, Belgium, with professional address at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,
 - Mrs. Anne-Sophie Theissen, lawyer, born on January 16, 1973 in Verviers, Belgium, with professional address at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,
 - Mrs. Delphine Goergen, private employee, born on October 1, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.
3. Has been appointed statutory auditor:
 - GRANT THORNTON RÉVISION ET CONSEILS S.A., a public limited liability company, with registered office at 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.
5. The registered office of the Corporation is established at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
6. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Corporation and its representation to one or several directors.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) FIDALUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.178, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,
 - 2) DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., une société anonyme régie par les lois des îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 147915, ayant son siège social à PO BOX 3175, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques,
- les deux ici représentés par Madame Stéphanie Colson, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux pouvoirs sous seing privé établis à Luxembourg le 21 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INFINITUM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Sennigerberg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux Sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la Société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la Société.

D'une façon générale, la Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3,100) actions de dix Euro (EUR 10) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Le conseil d'administration pourra créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte des ses actifs et passifs dans le respect de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée, et plus particulièrement l'article 5 de cette loi.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. FIDALUX S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2. DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prédésignée, une action	1
Total: trois mille cent actions	<u>3.100</u>

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cent Euro (EUR 2.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Me Serge Alain Charles Tabery, avocat, né le 13 septembre 1951 à Ixelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,
- Me Anne-Sophie Theissen, avocat, née le 16 janvier 1973 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,
- Mme. Delphine Goergen, employée privée, né le 1 octobre 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON RÉVISION ET CONSEILS S.A., société anonyme, avec siège social au 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2011.

5. Le siège social de la société est établi au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 42, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

J. Elvinger.

(073042.3/211/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

SOGETE, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.128.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2005.

Signature.

(902554.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

HANREYTH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.155.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(902552.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

EPI Q2 OPTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.974.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.548.

The founder is here represented by Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, (the «Company») governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including the laws of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is EPI Q2 OPTION, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as «Valuation Day» and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the Shareholder of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the Shareholder in the Company. The Company shall determine and notify to the Shareholder of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only shareholders that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a share in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a share in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a share in the Company at any one time.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company EPI Q2 OPTION, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- a. Mr John Ronan O'Donoghue, Finance Director, with professional address at One Curzon Street, London W1J 5HD, United Kingdom;
- b. Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- c. Mr Bruno Bagnouls, Employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) Is elected as auditor: ERNST & YOUNG, a company having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 103.548.

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera EPI Q2 OPTION, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts Sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la «Date d'Evaluation») et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de parts sociales à une date autre que la Date d'Evaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Evaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Evaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du conseil de gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euro.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a. Monsieur John Ronan O'Donoghue, Administrateur Financier, avec adresse professionnelle au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume Uni;

b. Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

c. Monsieur Bruno Bagnouls, Employé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) Est nommée réviseur d'entreprise: ERNST & YOUNG, une société ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 44, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

J. Elvinger.

(073962.3/211/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 110.855.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Perry Leslie Cash, Company Director, born on September 7, 1943 in Bushey, United Kingdom and residing at 3 Valenica Road, Stanmore, Middlesex HA7 4JL, United Kingdom,

Mr Stuart Howard Russell, Company Director, born on April 11, 1956 in London, United Kingdom and residing at Flat 3, 17 Rosecroft Avenue, Hampstead, London NW3 7QA, United Kingdom,

Mr Leigh Harvey Perl, Company Director, born on April 11, 1963 in Sutton, United Kingdom and residing at 5 Linnell Drive, London, NW11 7LL, United Kingdom,

all here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of three proxies given on August 30, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any land in Luxembourg or anywhere else.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of managers of category A and managers of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Mr Perry Leslie Cash, Mr Stuart Howard Russell and Mr Leigh Harvey Perl, prenamed, declared to subscribe to the six hundred (600) shares and have them fully paid up by contribution in cash as follows:

Shareholders	Number of shares	Nominal value	Payment
Mr Perry Leslie Cash	200	EUR 5,000.-	EUR 5,000.-
Mr Stuart Howard Russell	200	EUR 5,000.-	EUR 5,000.-
Mr Leigh Harvey Perl	200	EUR 5,000.-	EUR 5,000.-
Total	600	EUR 15,000.-	EUR 15,000.-

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The shareholders resolve to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager

- Mr Stuart Howard Russell, Company Director, born on April 11, 1956 in London, United Kingdom and residing at Flat 3, 17 Rosecroft Avenue, Hampstead, London NW3 7QA;

Category B Manager

- Mr Bob Faber, Chartered Accountant, born on May 15, 1964 in Luxembourg, with professional address at 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

M. Perry Leslie Cash, administrateur de sociétés, né le 7 septembre 1943 à Bushey, Royaume-Uni et demeurant au 3 Valenica Road, Stanmore, Middlesex HA7 4JL, Royaume-Uni,

M. Stuart Howard Russell, administrateur de sociétés, né le 11 avril 1956 à Londres, Royaume-Uni et demeurant au Flat 3, 17 Rosecroft Avenue, Hampstead, Londres NW3 7QA, Royaume-Uni,

M. Leigh Harvey Perl, administrateur de sociétés, né le 11 avril 1963 à Sutton, Royaume-Uni et demeurant au 5 Linnell Drive, Londres, NW11 7LL, Royaume-Uni,

ici représentés par Mlle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 30 août 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir toute terre à Luxembourg ou n'importe où ailleurs.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, M. Perry Leslie Cash, M. Stuart Howard Russell et M. Leigh Harvey Perl, prénommés, déclarent souscrire aux six cents (600) parts sociales et les libérer intégralement par versement en espèces de la manière suivante:

Associés	Parts sociales	Valeur nominale	Paiement
M. Perry Leslie Cash	200	EUR 5.000,-	EUR 5.000,-
M. Stuart Howard Russell	200	EUR 5.000,-	EUR 5.000,-
M. Leigh Harvey Perl	200	EUR 5.000,-	EUR 5.000,-
Total	600	EUR 15.000,-	EUR 15.000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) Les associés décident de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A

- M. Stuart Howard Russell, administrateur de sociétés, né le 11 avril 1956 à Londres, Royaume-Uni et demeurant au Flat 3, 17 Rosecroft Avenue, Hampstead, Londres NW3 7QA;

Gérant de catégorie B

- M. Bob Faber, expert comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

2) Les associés décident de fixer l'adresse du siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 59, case 3. – Reçu 150 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

J. Elvinger.

(087562.3/211/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

YRATIEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.632.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 août 2005

- Les démissions de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- Sont nommées nouveaux Administrateurs en leurs remplacements la société DMC, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EF-FIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- La société LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg continue son mandat d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 3 août 2005.

Certifié sincère et conforme

YRATIEN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086632.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

D.D.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.454.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 août 2005

- les démissions de Messieurs Carlo Schlessler, Jean-Robert Bartolini et Alain Renard ainsi que de Madame Corinne Bitterlich de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées;

- le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3;

- les sociétés FINDI, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2005.

Certifié sincère et conforme

D.D.G.

FINDI, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086635.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

WESTERN CLASSICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 3, Am Eck.

R. C. Luxembourg B 108.150.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 2 août 2005, réf. DSO-BH00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 août 2005.

Signature.

(902526.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

WESTERN CLASSICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 3, Am Eck.

R. C. Luxembourg B 108.150.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 2 août 2005, réf. DSO-BH00011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 août 2005.

Signature.

(902527.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

WESTERN CLASSICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 3, Am Eck.

R. C. Luxembourg B 108.150.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 2 août 2005, réf. DSO-BH00012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 août 2005.

Signature.

(902528.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 110.859.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth of September.
 Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Company Register and having its registered office at 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

here represented by Ms Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 30, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any land in Luxembourg or anywhere else.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 2, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of managers of category A and managers of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The shareholders resolve to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr Perry Leslie Cash, Company Director, born on September 7, 1943 in Bushey, United Kingdom and residing at 3 Valenica Road, Stanmore, Middlesex HA7 4JL;

Category B Manager:

- Mr Alain Heinz, Chartered Accountant, born on May 17, 1968 à Forbach, France, residing at 44 an den Bongerten, L-7346 Steinsel.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir toute terre à Luxembourg ou n'importe où ailleurs.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 2, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-)

Décision de l'associé unique

1) Les associés décident de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- M. Perry Leslie Cash, administrateur de sociétés, né le 7 septembre 1943, à Bushey, Royaume Uni et demeurant au 3, Valenica Road, Stanmore, Middlesex HA7 4JL;

Gérant de catégorie B:

- M. Alain Heinz, expert comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, demeurant au 44, an den Bongerten, L-7346 Steinsel.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

2) Les associés décident de fixer l'adresse du siège social au 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 57, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

J. Elvinger.

(087574.3/211/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

VL CAPITAL S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

R. C. Luxembourg B 103.223.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2005.

Signature.

(902551.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

THEP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 97.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2005.

Signature.

(902550.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

NORMANDY SUN SC, Société Civile.

EXTRAIT

Les associés et le gérant de la société FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., informent qu'il a été décidé à l'unanimité que le siège social de la société NORMANDY SUN SC, établie au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, et représentée par Monsieur Bernard Gosselke, est dénoncé à partir de ce jour, mardi 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

A. S. Garros / H. Maudarbocus

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077043.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

CAA HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.861.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twentieth day of September.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company KINGSWAY INVESTMENT S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.386,

duly represented by one of its directors, M^e François Brouxel, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, according to a resolution of a meeting of the board of directors of KINGSWAY INVESTMENT S.A. dated September 15, 2005.

The minutes of the said meeting of the board of directors, after having been signed *ne varietur* by the appearing person, acting as here above stated and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is hereby incorporated:

Art. 1. Name - Duration. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of CAA HOUSE, S.à r.l. (hereafter the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

The Corporation is formed for an unlimited period of time.

The Corporation shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member of the Corporation or of one of the members of the Corporation.

Art. 2. Corporate object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation this latter may do all or any of the following:

- Acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- Acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- Rendering of technical assistance;
- Participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate capital. The subscribed capital of the Corporation is set at GBP 9,000.- (nine thousand pounds sterling) represented by 360 (three hundred and sixty) units with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five pounds sterling) each, which have been entirely paid in.

The authorised capital is fixed at GBP 105,000.- (one hundred five thousand pounds sterling) to be divided into 4,200 (four thousand two hundred) units with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five pounds sterling) per unit.

The managers are authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Articles of Association in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the managers may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either in cash or assets other than cash.

The managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The managers shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

The authorised and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the members of the Corporation adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own units.

The corporate capital of the Corporation may be changed at any time by decision of the sole member of the Corporation or by decision of the member's of the Corporation's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Units. Each unit entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

Towards the Corporation, the Corporation's units are indivisible and only one owner is admitted per unit.

Joint owners or co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Corporation.

Art. 6. Transfer of units. In case of a sole member, the Corporation's units held by the sole member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the units held by each member may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 7. Redemption of units. The Corporation may acquire units in its own capital, subject to the due observance of the provisions of the Law.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own unit capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole member or by decision of the members' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 8. Management. The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s).

The managers are appointed by the general meeting of the members of the Corporation. The general meeting of members of the Corporation may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 9. Meetings of the board of managers. The board of managers shall meet annually or upon call of any manager upon giving at least five days' prior notice, at Luxembourg.

The convening notice shall be given in writing, whether in original, by facsimile, or such other telecommunication means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means, of each member of the board of managers of the Corporation.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The resolutions of the managers can, instead of being passed at a meeting of the board of managers, be passed in writing with the unanimous consent of the managers. In this case, each manager shall be sent an explicit draft of the

resolutions to be passed, and shall vote in writing on one or several counterparts which collectively will constitute the resolutions.

Art. 10. Representation - Authorised signatures. In dealings with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Corporation in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members of the Corporation fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Corporation.

Art. 12. General meetings of unit holders. The sole member of the Corporation assumes all powers conferred to the general members of the Corporation's meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespective of the number of units, which he owns. Each member has voting rights in proportion to his unit holding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by members of the Corporation representing more than half of the unit capital.

Notwithstanding the above, resolutions to alter the Articles of the Corporation may only be adopted by the majority of the members of the Corporation representing at least three quarters of the Corporation's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Rather than at a general meeting, the members of the Corporation may also pass resolutions in writing, provided that they do so by a unanimous vote representing the Corporation's entire issued capital.

Art. 13. Financial year. The accounting year of the Corporation shall begin on July first (July 1st) of each year and shall terminate on June thirtieth (June 30th) with the exception of the first accounting year, which should begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on June thirtieth, (June 30th) two thousand and six (2006).

Art. 14. Financial statements. Each financial year, the Corporation's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Corporation's assets and liabilities.

Each member of the Corporation may inspect the above inventory and balance sheet at the Corporation's registered office.

Art. 15. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unit holders or not, appointed by the unit holder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Application of the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is included in these Articles.

Subscription and payment

All the 360 (three hundred and sixty) units have been subscribed by the sole member, the company KINGSWAY INVESTMENT S.A., prenamed.

All these units have been fully paid up by the sole member by payment in cash such that the sum of nine thousand pounds sterling (GBP 9,000.-) is from now on at the free disposal of the Corporation, what the sole member, duly represented, recognizes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Corporation as a result of the present deed are estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

For the purpose of registration, the corporate capital is evaluated at thirteen thousand three hundred and seventy-one Euro eighty-eight cents (EUR 13,371.88).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Resolution of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital took the following resolutions:

1) The following person is appointed for an undetermined period of time as manager of the Corporation:

- The company KINGSWAY INVESTMENT S.A., prenamed.

2) The address of the registered office is established at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, acting as here above stated, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

La société KINGSWAY INVESTMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.386,

dûment représentée par un des ses administrateurs Maître François Brouxel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par le conseil d'administration de KINGSWAY INVESTMENT S.A. en sa réunion du 15 septembre 2005.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents Statuts:

Art. 1^{er}. Nom - Durée. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination CAA HOUSE, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute société commerciale, industrielle, financière ou autres, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de toutes actions et droits par le biais de participation, apport, option ou tout autre moyen.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs dans l'état dans lequel ils se trouveront, entre autre, mais non limité à son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par le biais d'investissement, de souscription, ou option, titres, et tous droits de propriété intellectuelle, les réaliser par la vente, transfert, échange ou autre, recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder à ou au profit de sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et à des sociétés du groupe, toute assistance, y compris toute assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- Acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement ou aliénation d'actions, obligations, fonds, notes, titres de créances et autres titres, emprunt de fonds et émission d'emprunt y relatif, ainsi que le prêt;

- Acquisition de ressources provenant de la disposition ou l'exploitation de droits d'auteur, brevet, conceptions, secret de fabrication, marque de fabrique ou autres intérêts similaires;
- Assistance technique;
- Participation dans l'administration d'autres sociétés.

La Société pourra contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, notes, valeurs mobilières, reconnaissance de dette et certificats.

D'une manière générale, la Société est autorisée à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale de ses associés.

La Société pourra avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux de nature à interférer sur l'activité normale de la Société en son siège, ou encore sur la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, comme prévu par la gérance de la Société, se sont produits ou bien sont sur le point de se produire, le siège social sera temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège demeurera une Société luxembourgeoise. De telles mesures seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 9.000,- (neuf mille livres sterling), représenté par 360 (trois cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune, toutes intégralement libérées.

Le capital social autorisé est fixé à GBP 105.000,- (cent cinq mille livres sterling) divisé en 4.200 (quatre mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune.

Les gérants sont autorisés et ont le pouvoir pour une période de cinq ans après la date de publication des statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, de réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Le montant de l'augmentation de capital pourra être souscrit et émis dans les termes et conditions que les gérants détermineront, plus spécialement en ce qui concerne la souscription et paiement des actions à souscrire et émettre, comme déterminer si les actions sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des nouvelles actions souscrites est acceptable soit en numéraire ou actifs autres qu'en numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout administrateur ou officier dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement d'actions représentant tout ou une du montant de l'augmentation du capital.

Suite à chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la loi, le premier paragraphe de cet article sera amendé de manière à refléter l'augmentation effective; un tel amendement sera enregistré sous forme authentique par les gérants ou par toute autre personne dûment autorisée et ayant le pouvoir de le faire.

Les gérants devront déterminer le type, prix, taux d'intérêt, terme de l'émission, le remboursement et toutes les autres conditions relatives à cette émission.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduit par une résolution des associés adoptée de la façon requise pour amender les présents statuts.

La Société pourra, dans les limites et sous les conditions de la loi, racheter ses propres actions.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 6. Cession de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition de remplir les exigences de l'article 189 de la Loi.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition de remplir les exigences de la Loi.

L'acquisition et le transfert par la Société de parts sociales détenues par elle dans son capital social devra se faire moyennant décision et suivant les conditions à déterminer par l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit annuellement ou sur convocation de tout gérant, notifiée au moins cinq jours avant la réunion, au Luxembourg.

La convocation peut être envoyée par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication de nature à prouver la convocation. Une telle convocation n'est pas requise lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord unanime de chaque membre du conseil de gérance, donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

Tout gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à la réunion.

Les décisions des gérants peuvent, au lieu d'être prises lors d'une réunion du conseil de gérance, être prises par écrit réunissant l'unanimité des consentements des gérants. Dans ce cas, chaque gérant devra recevoir un projet explicite des décisions à prendre, et devra voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui tous ensemble formeront les décisions.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Plutôt que dans le cadre d'une assemblée générale, les associés pourront également prendre des décisions par écrit, à condition que ces décisions soient prises par vote unanime représentant la totalité du capital social de la Société.

Art. 13. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) juillet de chaque année et se terminera le trente (30) juin, excepté la première année sociale qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le trente (30) juin deux mille six (2006).

Art. 14. Comptes sociaux. Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des comptes intermédiaires établis par le gérant ou par le conseil de gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal augmentés des profits à reporter et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer suivant la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Application de la Loi. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les 360 (trois cent soixante) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société KINGSWAY INVESTMENT S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par l'associée unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant neuf mille livres sterling (GBP 9.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce que l'associée unique, dûment représentée, reconnaît.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social est évalué à treize mille trois cent soixante et onze euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 13.371,88).

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de la Société:

- La société KINGSWAY INVESTMENT S.A., prénommée.

2. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, vol. 149S, fol. 90, case 3. – Reçu 133,72 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 octobre 2005.

T. Metzler.

(087595.3/222/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

AJR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 103.578.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 septembre 2005

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086477.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

BEDGE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.D Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.127.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(902547.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

KATIAR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.134.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2005.

Signature.

(902548.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

FATCO, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.151.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(902549.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

PUBLIPRINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 63, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 109.241.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2005, réf. DSO-BG00164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 août 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(902546.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

**ORICES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. CRP INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.688.

Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social le jeudi 1^{er} septembre 2005

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, aujourd'hui même, le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour:

- nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Sont présents:

- la société CCMT PARTICIPATIONS S.A., administrateur;

- la société PETRUX LLC., administrateur;

- la société STARS MANAGEMENT & ASSOCIATES INC., administrateur.

Soit la totalité des administrateurs de la S.A. ORICES PARTICIPATIONS.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il décide à l'unanimité de nommer, dès cet instant, la société CCMT PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur-délégué en remplacement de la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat
CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Administrateur-délégué

PETRUX LLC / STARS MANAGEMENT & ASSOCIATES INC.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079404.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**ORICES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. CRP INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.688.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le jeudi 1^{er} septembre 2005

S'est réunie au siège, 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ORICES PARTICIPATIONS.

L'Assemblée est présidée par la société PETRUX LLC laquelle désigne la société STARS MANAGEMENT & ASSOCIATES INC. en qualité de secrétaire.

Le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée. L'assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.

Le président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- démission d'un administrateur et administrateur-délégué;
- nomination d'un nouvel administrateur;
- mandat au conseil d'administration pour l'élection d'un nouvel administrateur-délégué.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Elle accepte, à dater de ce jour, la démission de l'administrateur TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société anonyme CCMT PARTICIPATIONS ayant son siège social 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

3) Elle donne mandat au Conseil d'administration, qui se réunira directement après la présente assemblée, d'élire un nouvel administrateur-délégué, en son sein.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat
CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Signature

PETRUX LLC / STARS MANAGEMENT & ASSOCIATES INC.

Président / Secrétaire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079403.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

THE WORLDWILDE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 78.841.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Signature.

(080260.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

TRANSPALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, rue de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 100.513.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(902545.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

ROBIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.718.

Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social le mercredi 10 août 2005

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, aujourd'hui même, le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour:

- nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Sont présents:

- la société CCMT PARTICIPATIONS S.A., administrateur;
- la société JADOR LLC, administrateur;
- la société BLADOU LLC, administrateur.

Soit la totalité des administrateurs de ROBIEN S.A.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il décide à l'unanimité de nommer, dès cet instant la société CCMT PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social 25A, bd Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, au poste d'administrateur-délégué en remplacement de la société MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat

CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Administrateur-délégué

JADOR LLC / BLADOU LLC

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079384.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

ROBIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.718.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mercredi 10 août 2005

S'est réunie au siège, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ROBIEN.

L'Assemblée est présidée par la société BLADOU LLC laquelle désigne la société JADOR LLC. en qualité de secrétaire.

Le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée. L'assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.

Le président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- démission d'un administrateur et administrateur-délégué;
- nomination d'un nouvel administrateur;
- mandat au conseil d'administration pour l'élection d'un nouvel administrateur-délégué.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Elle accepte, à dater de ce jour, la démission de l'administrateur MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC.

2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société anonyme CCMT PARTICIPATIONS ayant son siège social 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC.

3) Elle donne mandat au Conseil d'administration, qui se réunira directement après la présente assemblée, d'élire un nouvel administrateur-délégué, en son sein.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat
CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Signature
BLADOU LLC. / JADOR LLC.
Administrateur, Président / Secrétaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079383.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

ROMAIN HEIRENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 93.366.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(902544.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

RESTAURANT-PIZZERIA LE VESUVE, ECHTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6434 Echternach, 17, rue André Duchscher.
R. C. Luxembourg B 108.751.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(902543.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

FOIL COATINGS LUXEMBOURG - FCL G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-9501 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.
R. C. Luxembourg C 55.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 juillet 2005 concernant la dissolution et la liquidation du groupement

L'assemblée générale adopte à l'unanimité la résolution suivante:

CIRCUIT FOIL ENGINEERING se retire du G.I.E. de sorte que celui-ci ne comprend plus qu'un seul membre à savoir CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG.

De ce fait, le G.I.E. est dissous de plein droit.

Ensuite, CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG déclare reprendre l'intégralité des actifs et passifs du G.I.E. dissous, y compris les passifs éventuels même inconnus à la date d'aujourd'hui de sorte que la liquidation de FOIL COATINGS LUXEMBOURG - FCL G.I.E. est à considérer comme clôturée.

Il est entendu que CIRCUIT FOIL ENGINEERING, en dépit de son retrait du G.I.E., reste tenue solidairement avec CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG des obligations contractées par le G.I.E. antérieurement au jour de la publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 14 § 3 de la loi du 25 mars 1991.

Pleine décharge est donnée aux membres du comité de direction pour l'exercice de leurs fonctions.

Les livres et documents du G.I.E. sont déposés au siège de CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG et y seront conservés pendant la durée fixée par la loi, actuellement cinq ans.

Pour extrait conforme
A. Laux / C. Asselborn

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902897.3/571/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2005.

HIGH TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 87.385.

Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social le lundi 1^{er} août 2005

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, aujourd'hui même, le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour:

- nomination d'un nouvel administrateur-délégué;
- divers.

Sont présents:

- la société CCMT PARTICIPATIONS S.A., administrateur;
- la société PYRA LLC, administrateur;
- la MIDES LLC, administrateur.

Soit la totalité des administrateurs de la S.A. HIGH TECHNOLOGY HOLDING.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il décide à l'unanimité de nommer, dès cet instant, la société CCMT PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social 25, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur-délégué.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat d'administrateur-délégué

CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Signature

PYRA LLC. / MIDES LLC.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079396.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

HIGH TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 87.385.

Procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire tenue le lundi 1^{er} août 2005

S'est réunie au siège, 25, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme HIGH TECHNOLOGY HOLDING S.A.

L'Assemblée est présidée par la société PYRA LLC laquelle désigne la société CCMT PARTICIPATIONS S.A. en qualité de secrétaire.

Monsieur le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée. L'assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.

Le président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- démission des anciens administrateurs et administrateur-délégué;
- nomination de nouveaux administrateurs;
- démission du commissaire aux comptes;
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- mandat au conseil d'administration pour l'élection d'un nouvel administrateur-délégué;
- divers.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) elle enregistre à dater de ce jour, la démission des administrateurs ITA Ltd, ABECORE MANAGEMENT INC, M. Mirica Tudor-Miron.

2) elle nomme, à dater de ce jour, la société CCMT PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social 25, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société ITA Ltd qui prend fin à l'assemblée générale extraordinaire de 2007.

3) elle nomme, à dater de ce jour, la société PYRA LLC ayant son siège social 12260 Willow Grove Road, Camden, DE19934 Kent, Etats-Unis au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société ABECORE MANAGEMENT INC qui prend fin à l'assemblée générale extraordinaire de 2007.

4) elle nomme, à dater de ce jour, la société MIDES LLC, 12260 Willow Grove Road, Camden, DE19934 Kent, Etats-Unis au poste d'administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Mirica Tudor-Miron qui prend fin à l'assemblée générale extraordinaire de 2007.

5) elle accepte de ce jour, la démission du commissaire aux comptes S.p.r.l. FIDUCIAIRE FMV.

6) elle nomme, à dater de ce jour, la S.à r.l. FIDUCIAIRE FMV ayant son siège social 25, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes pour terminer le mandat de la S.p.r.l. FIDUCIAIRE FMV qui prend fin à l'assemblée générale extraordinaire de 2007.

7) elle donne mandat au Conseil d'administration, qui se réunira directement après la présente assemblée, d'élire un nouvel administrateur-délégué, en son sein.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat d'administrateur

MIDES LLC / CCMT PARTICIPATIONS S.A. / PYRA LLC

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01179. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079394.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

R-ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 93.368.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(902542.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

C & M FACADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.608.

Résolutions prises par l'associée unique du 16 septembre 2005

Madame Maria Emilia Rodrigues Antunes, gérante de société, née à Salvaterra de Magos (Portugal), le 18 novembre 1969, demeurant à L-6951 Olingen, 12, Op den Eien,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée C & M FACADES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.608, décide de:

- nommer Monsieur Hans Peter Weinbach, plafonnier, né à Bitbourg (Allemagne), le 1^{er} février 1944, demeurant à D-54662 Speicher, 4, Mungelterweg (Allemagne), comme gérant technique;
- de confirmer le régime actuel de signatures de la société comme suit:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative est nécessaire.»

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

E. Rodrigues Antunes

L'associée unique

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05659. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086541.3/231/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

MONTAGEBETRIEB G. BERENS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Luxembourg B 102.493.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(902540.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

GEMILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle In den Allern.
R. C. Luxembourg B 102.695.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(902537.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

GRABOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6493 Echternach, 2, rue des Tonneliers.
R. C. Luxembourg B 101.995.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(902538.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

K & K DENTAL DESIGN, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6490 Echternach, 37, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 99.634.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(902539.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

BALDAUF BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, 31, rue Alferweiher.
R. C. Luxembourg B 102.373.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(902536.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

TRENTELACS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 93.726.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 septembre 2005 que:

- la cooptation décidée par le conseil d'administration du 16 décembre 2004 de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Maître Philippe Morales, administrateur démissionnaire, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079550.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

HOSTELLERIE DE WEISWAMPACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 113, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 98.316.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HOSTELLERIE DE WEISWAMPACH, S.à r.l.

Signature

(902535.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

JP GARITTE CONSULTING AND MANAGEMENT ASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 71.
R. C. Luxembourg B 108.383.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société JP GARITTE CONSULTING AND MANAGEMENT ASSURANCE S.A.

Signature

(902533.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

JURILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9511 Wiltz, 81, rue Aneschbach.
R. C. Luxembourg B 101.560.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société JURILUX, S.à r.l.

Signature

(902534.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

GARAGE NICOLAS LUTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9577 Wiltz, 10, rue de Winseler.
R. C. Luxembourg B 96.933.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GARAGE NICOLAS LUTGEN, S.à r.l.

Signature

(902532.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

NEWINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 87.098.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00465, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour NEWINGS S.A., Société Anonyme Holding

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(080337.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

TAYLOR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.201.

Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social mercredi 10 août 2005

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, aujourd'hui même, le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour:

- nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Sont présents:

- la société CCMT PARTICIPATIONS S.A., administrateur;
- la société REGENCY BUSINESS BASE S.A., administrateur;
- la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC, administrateur.

Soit la totalité des administrateurs de la S.A. TAYLOR MANAGEMENT.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il est décidé à l'unanimité de nommer, dès cet instant, la société anonyme CCMT PARTICIPATIONS ayant son siège social à 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, au poste d'administrateur-délégué en remplacement de la société anonyme CM21 PARTICIPATIONS.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat

CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Administrateur-délégué

REGENCY BUSINESS BASE S.A./ TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079410.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

TAYLOR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.201.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mercredi 10 août 2005

S'est réunie au siège, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TAYLOR MANAGEMENT.

L'Assemblée est présidée par la société CCMT PARTICIPATIONS S.A. laquelle désigne la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC en qualité de secrétaire.

Monsieur le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée.

L'assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.

Le président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- démission d'un administrateur et administrateur-délégué;
- nomination d'un nouvel administrateur;
- mandat au conseil d'administration pour l'élection d'un nouvel administrateur-délégué;
- divers.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Elle enregistre à dater de ce jour, la démission de l'administrateur CM21 PARTICIPATIONS S.A.
- 2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société anonyme CCMT PARTICIPATIONS ayant son siège social à 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société anonyme CM21 PARTICIPATIONS.
- 3) Elle enregistre à dater de ce jour, la démission de l'administrateur ABECORE MANAGEMENT COMPANY INC.
- 4) Elle nomme, à dater de ce jour, la société anonyme REGENCY BUSINESS BASE ayant son siège social à 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société ABECORE MANAGEMENT COMPANY INC.
- 5) Elle donne mandat au Conseil d'administration, qui se réunira directement après la présente assemblée, d'élire un nouvel administrateur-délégué, en son sein.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat
CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Signature
Président

TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

Signature
Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079409.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

CAFE KENTUCKY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Maison 6.
R. C. Luxembourg B 92.246.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CAFE KENTUCKY, S.à r.l.

Signature

(902531.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

CHAUFFAGE & SANITAIRE FRÄNZ MEYRATH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 10, rue Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 102.419.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CHAUFFAGE & SANITAIRE FRÄNZ MEYRATH, S.à r.l.

Signature

(902530.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

LOGO TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 37, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 96.246.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077224.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

A.R.A. ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4885 Lamadelaine, 14, rue de la Providence.
R. C. Luxembourg B 86.281.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(077148.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

MISSOG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 juin 2005

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Sandro Ca-

puzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Tony Neven, administrateur de sociétés, Muntelbeekstraat 30, B-3500 Hasselt et de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

MISSOG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086638.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

SAB LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 2, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 102.090.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077334.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

BTT IMPORT EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 100, rue de Grunewald.

R. C. Luxembourg B 100.347.

Résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 1^{er} août 2005

L'assemblée décide de transférer le siège social du 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg au 100, rue de Grunewald, L-1912 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

A. Bignet-Trajin.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07181. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077356.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

INTER IKEA FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Coix.

R. C. Luxembourg B 11.539.

- Constituée en date du 5 novembre 1973 suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 14 du 23 janvier 1974;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 7 octobre 2002 selon acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1782 du 16 décembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 24 juin 2005 que le mandat du commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086479.3/687/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS HOLLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.968.

Le bilan pour la période du 14 mai 2004 au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005. Signature.
(080262.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS DUISBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.961.

Le bilan pour la période du 14 mai 2004 au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005. Signature.
(080264.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

TEEKAY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 100.277.

Le bilan pour la période du 7 avril 2004 au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005. Signature.
(080265.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

TEEKAY EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 100.276.

Le bilan pour la période du 7 avril 2004 au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005. Signature.
(080278.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

WEST FRASER HUNGARY HOLDINGS, Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 99.822.

Le bilan pour la période du 4 mars 2004 au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005. Signature.
(080280.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

WEST FRASER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 98.561.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005. Signature.
(080284.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

GRAFICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 49.865.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00452, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour GRAFICOM, Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(080334.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

DEEPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 80.505.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00457, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour DEEPINVEST S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(080336.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

DEALINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 80.312.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00467, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour DEALINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(080338.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

SOCIETE EUROPEENNE REPARTITION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.321.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 août 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Dr. Dirk Hennhöfer, administrateur de sociétés, demeurant Schwarzwaldhochstr. 41, D-76316 Maisch (Völkersbach),

- Monsieur Giancarlo Sabbia, administrateur de sociétés, demeurant Via Pier Luigi da Palestrina, I-20121 Milan.

Signataire catégorie B:

- Maître Alain Rukavina, avocat, demeurant 9, rue Saint Laurent, L-1919 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086498.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

CAPITALPOST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.976.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(082648.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

ROLACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 15.478.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 juillet 2005

Sixième résolution

Les mandats des personnes suivantes sont renouvelés pour une période de deux ans prenant fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2007:

- M. Abdulaziz Abdullah Al Sulaiman, Président du Conseil,
- M. Paul Jeanbart, Administrateur-délégué,
- M. Nicolas G. Homsy, Administrateur,
- Mme Eva Lorenzotti née Jeanbart, Administrateur,
- M. Saud A. Al Sulaiman, Administrateur,
- Mme Lama Al Sulaiman née Al Sulaiman, Administrateur.

Septième résolution

Le mandat du Commissaire de Surveillance, ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, Luxembourg est renouvelé pour une période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

ROLACO HOLDING S.A., Société Anonyme

P. Jeanbart

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086372.3/045/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ROTESTRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8008 Strassen, 20, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 19.024.

L'assemblée générale tenue le 27 septembre 2005 a reconduit les mandats de: M. Romain Terzi, en sa double qualité d'administrateur et d'administrateur délégué, de Mme Monique Terzi-Gengler en tant qu'administrateur et de Mlle Romaine Terzi en tant qu'administrateur. L'assemblée a également reconduit M. Jean Reuter comme commissaire qui avait remplacé au 19 novembre 1993 M. Carlo Damgé. De ces délibérations de l'assemblée générale il résulte que les organes de la société ROTESTRA HOLDINGS S.A. sont constitués comme suit, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2007:

Le Conseil d'Administration:

Administrateur-délégué: M. Romain Terzi, commerçant, demeurant à Strassen, Luxembourg;

Administrateur: Mme Monique Terzi-Gengler, commerçante, demeurant à Strassen, Luxembourg;

Administrateur: Mlle Romaine Terzi, employée privée, demeurant à Strassen, Luxembourg.

Le Commissaire:

M. Jean Reuter, expert-comptable, demeurant à Strassen, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086587.3/517/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

VOYAGES WASTEELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 62A, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 7.624.

Extrait du procès-verbal de la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2003

Selon l'acte notarié du 28 novembre 2003 devant maître Hellickx, notaire à Mersch, entre les soussignés:

- WASTEELS NEDERLAND NV, société de droit néerlandais dont le siège social se trouve à Koningslaan 30 Amsterdam et représentée par Monsieur Laurent Wasteels, Administrateur;

D'une part,
Et

- la société LAMYL INTERNATIONAL CORPORATION S.A. société anonyme de droit luxembourgeois au capital de EUR 620.000,- immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 10.103, section B, dont le siège social est situé à Luxembourg L-1661, 31, Grand-rue, et représentée par Monsieur Jérôme Bach dûment mandaté pour engager la société sur sa seule signature par décision du conseil d'administration;

D'autre part.

Il a été convenu que la société WASTEELS NEDERLAND N.V. cède à la société LAMYL INTERNATIONAL CORPORATION S.A., 99,80% des parts de la société VOYAGES WASTEELS, S.à r.l. société de droit luxembourgeois au capital de 12.395 EUR immatriculée au Registre du Commerce de R.C. Luxembourg, sous le numéro 7.624, dont le siège social est établi à L-4042 Esch-sur-Alzette, 62A, rue du Brill.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086455.3/1682/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

PARAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Clairefontaine.
R. C. Luxembourg B 48.142.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Madame Anne Meeus, épouse Boucau, demeurant au 16, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies, Belgique, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Dominique de Ville de Goyet, administrateur de sociétés, demeurant au 50, avenue du Hockey, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique;

- Monsieur Olivier de Jamblinne De Meux, employé privé, demeurant au 10, rue du Brameschhof, L-8285 Kehlen, Luxembourg;

- Monsieur Philippe Amand, employé privé, demeurant au 29A, rue Belle-Vue, L-7516 Rollingen (Mersch), Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086475.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.